



Maison droit des enfants lorsqu'un parent est décédé

Par **Isjdb80**, le **17/08/2012** à **11:52**

Bonjour,
mon père et ma mère sont divorcés mais mon père n'a pas pu se désolidariser du prêt de la maison (il y a 10 ans) il était convenu qu'elle en restait propriétaire et qu'elle payait. Elle s'est remariée mon père est décédé la maison a été payé par les assurances. Cependant, nous pensons (les 4 filles) qu'il y avait une accord et que la part de notre père nous revient.
Comment savoir réellement à qui appartient la maison?
Si nous avons la moitié que notre mère décède et qu'elle a contracté beaucoup de crédit la maison sera-t-elle entièrement saisie?
Par avance merci,
Cordialement.
Lsjdb80